

## AVIS OFFICIELS, ADMINISTRATIFS ET

### Chancellerie d'Etat

#### VOTATION FEDERALE DU 21 MARS 1976

sur :

- 1) Initiative populaire du 25 août 1971 sur la participation et Contre-projet de l'Assemblée fédérale du 4 octobre 1974.
- 2) Initiative populaire du 19 mars 1974 en faveur d'une imposition plus équitable et l'abolition des privilèges fiscaux.

#### Dépôt des projets de bulletins de vote

La chancellerie d'Etat rappelle les dispositions de la loi sur les votations élections du 23 juin 1961 et tient à disposition des partis ou groupements d'électeurs les formules indispensables et spéciales pour le dépôt des projets de bulletins de vote.

Ces derniers doivent être déposés à la chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> mars 1976, avant midi.

Chaque dépôt doit être accompagné de la signature de 15 électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale.

Un électeur ne peut signer qu'une liste ou projet de bulletin. Il ne peut pas retirer sa signature après le dépôt.

La chancellerie d'Etat tient à la disposition des intéressés les documents nécessaires, à remplir par les comités électoraux, soit :

- A) Formule de dépôt des listes ;
- B) Spécimen du bulletin de vote officiel.

#### Bulletin de vote

Les bulletins de vote doivent :

- a) être imprimés en noir sur papier journal blanc ;
- b) être du même format que le bulletin de vote officiel ;
- c) porter à l'angle supérieur droit la mention « Place pour coller l'estampille » ;
- d) parvenir à la chancellerie d'Etat au plus tard le mercredi 10 mars 1976, avant midi, pour assurer les votes anticipés et la transmission à chaque président de local de vote d'un exemplaire des bulletins régulièrement déposés ;
- e) être adressés à la présidence de chaque local de vote pour être mis à la disposition des électeurs.

Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

#### ANNUAIRE OFFICIEL 1976

Après l'élection récente des autorités fédérales et municipales, l'Annuaire officiel de la République et canton de Genève contiendra en outre, comme celui de 1975, les numéros de téléphone des services de l'administration cantonale.

La sélection téléphonique directe permet d'atteindre ces services sans l'intermédiaire des téléphonistes.

L'annuaire est complété par un répertoire alphabétique des services

#### ARRETE

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy

Du 11 février 1976

#### LE CONSEIL D'ETAT

vu l'accord de la commune de Pregny-Chambésy du 19 novembre 1975 ;  
vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature ;  
vu les dispositions du règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

Arrête :

Il est donné les noms de :

- a) **Chemin de l'Ancienne-Fontaine** à l'artère partant du chemin de Chambésy et aboutissant au chemin de la Fontaine. CV55310
- b) **Chemin de la Nonnette** à l'actuel chemin du Gobé, partant du chemin de Valérie (entrée du cimetière) et aboutissant au chemin des Châtaigniers ; le chiffre 6 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 juillet 1972 relatif au chemin du Gobé est ainsi abrogé. CVM509
- c) **Chemin des Hortensias** à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (No 16) et aboutissant à l'avenue de la Foretaille. CV55328
- d) **Chemin des Lupins** à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (No 24) et aboutissant à l'avenue de la Foretaille. CV55326
- e) **Chemin des Magnollas** à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (No 32) et aboutissant à l'avenue de la Foretaille. CV55314
- f) **Chemin des Tamaris** à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (No 40) et aboutissant à l'avenue de la Foretaille. CV55352

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1976.

N.-B. — Les lettres d'ordre précédant ces nouvelles dénominations se réfèrent au plan de situation joint au présent arrêté.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

### URGENCES

Police-Secours : tél. 117.

Service du feu : tél. 118.

Service d'urgence de l'Association des médecins : tél. 20 25 11 (service privé pour urgences seulement).

Chiropraticiens. — Service d'urgence : tél. 21 13 16 tous les jours de 9 h à 11 h ; dimanche et jours fériés de 8 h à 10 h.

Association des médecins-dentistes de Genève. — Service de soins d'urgence : 9 h à 19 h et de 16 h à 20 h.

### COMMUNE DE TROINEX

#### AVIS DE SOUMISSION PUBLIQUE

La commune de Troinex ouvre une inscription pour la mise en soumission des travaux de

#### CONSTRUCTION DES COLLECTEURS DE LA GRAND-COUR ET DU NANT-DE-SAC

comprenant la pose d'environ 1400 m. de collecteurs d'eaux usées (Ø 40 cm. et Ø 30 cm.) et d'environ 430 m. de collecteurs d'eaux pluviales (Ø 70 cm. et Ø 30 cm.), posés en parallèle.

Les entreprises intéressées, remplissant les conditions fixées à l'article 2 du règlement du 9 juillet 1975 concernant les mises en soumission et l'adjudication des travaux publics (L 6 2), inscrites au Registre du commerce comme entreprises de

#### travaux publics - génie civil

ayant déjà exécuté des travaux analogues et disposant du personnel qualifié, sont invitées à s'inscrire par écrit à la mairie de Troinex, Grand-Cour, 1256 Troinex (heures d'ouverture : lundi, mardi, vendredi, de 10 heures à 12 heures), jusqu'au

27 février 1976.

A l'échéance de ce délai et sauf prorogation, aucune inscription ne sera plus acceptée.

Ne seront prises en considération que les inscriptions accompagnées d'un versement de 50 F à la caisse de la mairie de Troinex, ou à son compte de chèque postal No 12-17.240.

Cette somme ne sera pas remboursée.

Les entreprises remplissant les conditions requises et inscrites dans le délai prescrit, seront invitées ultérieurement à retirer les formules de soumission contre présentation du reçu délivré par la caisse de la mairie ou le récépissé postal.

Genève, le 16 février 1976.

Le maire  
de la commune de Troinex :  
A. DOTRENS.  
3086 Fao

#### MÉMORIAL DES SEANCES DU GRAND CONSEIL

Le Mémorial existe depuis le siècle passé. La collection complète comprend plus de 400 volumes. Dès 1890, le Mémorial renferme le compte rendu intégral des débats du Grand Conseil.

On y trouve aussi les textes de lois, les élections, les rapports de la commission de grâce, la liste des naturalisés et les candidats à la naturalisation, les interpellations, les motions, les résolutions, les pétitions, etc.

En vente au service des publications officielles, chancellerie d'Etat, le Mémorial coûte 4 F le numéro. L'abonnement pour 1976 (30 à 40 fascicules) est fixé à 60 F. CCP 12-9177.

Aujou

C  
a

par Pie  
histori

Amé

Le Conseil

L'acquisition d'Onex, en 1961, a retenu par la population cernées. Immortions ont été tation de ce dit les Evaux de verdure qu tives et au c versité.

L'étude d'un de ce site im tation entre l' munes et l'U le Conseil d'I un groupe de le programme niser les inté tonaux et les lation de la compte des b supérieur.

Ce groupe, rapport « Et quartier des tué de :

3 magistrats, communes nex

1 délégué du tion public

2 délégués du vaux public

1 délégué du

L'étude est généraux suiv

— Maintien d importante  
— Réservatio sports, po culturelles  
— Création d caractères